

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEURE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
CENTRE DE RECHERCHE EN BIOTECHNOLOGIE (C.R.Bt)
Nouvelle Ville Ali Mendjeli CONSTANTINE
NIF : 000725069039828

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 49 alinéa 2 du décret présidentiel N°10/236 du 7 octobre 2010 portant réglementation des marchés publics, modifié et complété, le Centre de Recherche en Biotechnologie C.R.Bt informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre national restreinte N°02/(C.R.Bt)/2015 relatif aux ; TRAVAUX DE REFECTION DE L'ETANCHEITE DES TOITURES ET VERRIERES AU NIVEAU DU CENTRE DE RECHERCHE EN BIOTECHNOLOGIE (C.R.Bt) NOUVELLE VILLE ALI MENDJELI EN LOTS SEPARES.

Qu'à l'issue de la procédure d'évaluation des offres, le marché est attribué provisoirement aux soumissionnaires suivants, conformément aux dispositions du cahier des charges :

N° lot	Lot	Soumissionnaire	Note Technique sur 50 points	Montant de la soumission en TTC après correction	Délai d'exécution	Observation
01	ETANCHEITE	E.T.B.T.C.E Bouachiba Mohamed 197343030085526	37,50	9.421.308,00	100 JOURS	Offre moins disante
02	MUR RIDEAU	Entreprise de menuiserie aluminium Cheraïtia Noureddine 184190200159198	47,50	16.102.710,00	04 MOIS	Offre moins disante

Conformément aux dispositions des articles 114 et 125 du décret Présidentiel n° 10/236 du 7 octobre 2010, modifié et complété cité ci-dessus, les soumissionnaires qui contestent le choix ci-dessus peuvent introduire leurs recours auprès de la commission des marchés publics de Ministère de l'enseignement supérieure et de la recherche scientifique et ce, dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans la presse nationale, et le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP).

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, peuvent se rapprocher des services du Centre de Recherche en Biotechnologie au plus tard dans un délai de trois (03) jours à compter de la première publication du présent avis.